

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE  
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

Convocation du :  
29 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 3 septembre, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 29 août se sont réunis en séance publique à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

**Etaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;  
Madame Béatrice GUÉDOU, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire ;  
Madame Françoise TRICHEUX, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

Nombre de conseillers  
présents : 13

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER, Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY, Messieurs François BERTE, Stéphane BOURGEOIS, Olivier FAUCHEUX, Benoît FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers  
votants : 14

**Absents excusés :**

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

**1. ADHESION DE COORDINATION ET DE REPARTITION FINANCIERE – ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'il y a lieu de mettre en place une convention relative à la maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté d'agglomération de Chartres Métropole concernant les travaux de terrassement sur le futur parking de l'école-mairie. En effet, l'éclairage public

incombant à la communauté d'agglomération, la convention met en relief les montants financiers de l'opération « Accès des abords mairie-école » et détermine la part de chacun.

L'engagement financier de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole, au titre de la convention, est estimé à 1714.80 € HT, valeur d'août 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour signer la convention de maîtrise d'ouvrage, et tous documents relatifs au dossier.

## **2. POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Monsieur LECOIN.

### **a) Aménagement des abords de la mairie et de l'école**

Les travaux ont commencé le 16 juillet, dans le but de finir la partie terrassement et gros œuvre fin septembre. L'enrobé de la route doit se faire un mercredi pour minimiser la gêne des transports scolaires, et ensuite viendra la pose des pavés sur la place.

Nous avons dû nous adapter aux exigences de sécurité de l'école pour la rentrée et mettre en place un portail provisoire en attendant le définitif.

Des travaux supplémentaires apparaissent compte tenu du souhait d'éclairer la façade de la mairie par des spots de couleur. Le muret en contre bas était prévu en enduit mais la commission réfléchit à une pose de pierres de parement, ce qui serait également en supplément de 4000€ environ.

La société Dif Conception envisage de poser des pierres scellées afin de visualiser les places de stationnement car le marquage ne tiendra pas sur le béton désactivé. La société TP28 est à l'écoute de nos exigences, elle tient compte de nos demandes de modification.

M. LECOIN informe avoir rencontré tous les enseignants pour leurs présenter les travaux en cours.

### **b) Travaux de revêtement Mur de la Chaufferie**

Monsieur VAN DER STICHELE indique que des devis ont été établis concernant les travaux de maçonnerie nécessaire à la reprise du mur de la chaufferie. La commission travaux a sélectionné l'entreprise POITRIMOL pour une dépense de 560.00 euros HT soit 672.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour valider le devis des travaux de maçonnerie, et signer le devis de l'Entreprise POITRIMOL pour un montant de 560 euros hors taxes soit 672 euros toutes taxes comprises.

## **3. POINT SUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Monsieur VAN DER STICHELE informe que nous avons reçu une dizaine de candidatures. Une personne correspondant au profil est disponible au 26 août, nous lui avons proposé un poste de deux mois afin de combler le départ à la retraite de notre agent communal effective au 6 septembre. La démarche d'emploi suit son cours, un point sur les candidatures est prévu avec le CDG 28.

## **4. PROGRAMMATION DES RESEAUX SECS**

Monsieur VAN DER STICHELE fait savoir que nous devons nous positionner sur les demandes de travaux auprès de Chartres Métropole. Une liste enrichie des propositions de la commission travaux est la suivante :

- Rue de Thivars : extension de l'éclairage public afin de desservir le nouveau lotissement de la Pointe Colette (Permis d'aménager validé en 2019)
- Enfouissement des réseaux aériens :
  - Rue de la Vallée Braize
  - Rue des Héraults, Rue du Poulain, Rue des Vignes
- Eclairage de la sente piétonne en direction de la Varenne (demande de M. BOURGEOIS)
- Eclairage de la sente au 15 rue du Friche.

M. LECOIN fait savoir que la société Eiffage est venue faire des forages à la plaine sportive mais les travaux ne pourront débuter qu'après avril 2020 car les communes de Thivars et Morancez sont toujours en travaux. Il serait intéressant de prendre contact avec ces communes car la nôtre est directement impactée par la circulation qui est déviée.

#### **5. POINT SUR LES ACTIONS LIEES AU BON ETAT DE NOS COURS D'EAU (PPRE)**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre des actions liées au bon état de nos cours d'eau, des Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) ont été réalisés par Chartres Métropole. Aujourd'hui nous abordons la phase de mise à l'enquête publique qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 18 octobre 2019. Nous avons été sollicité pour la pose d'un panneau d'information aux abords de l'Eure.

#### **6. REVALORISATION LOCATIVE DU HANGAR COMMUNAL**

Monsieur VAN DER STICHELE informe que Monsieur et Madame FOURRE nous ont fait part d'une demande de revalorisation concernant le loyer du hangar communal.

Le loyer initial était de 500€ par mois. Compte-tenu d'une indexation fixée sur l'Indice du Coût de la Construction (ICC) il convient de le revaloriser de 3.41% à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Par conséquent, Monsieur VAN DER STICHELE propose donc que le loyer stipulé soit de 517€ à partir de cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur VAN DER STICHELE à fixer le montant du loyer mensuel à 517 € avec un effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

#### **7. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Monsieur VAN DER STICHELE donne la parole à Madame ABADIA qui relate les points suivants :

- La rentrée s'est globalement bien passée. Seuls deux enfants ont eu des problèmes d'orientation entre la sortie des classes et le transport scolaire,
- Des listes d'enfants sont en place pour le transport scolaire mais le pointage est difficile à réaliser,
- Environ 70 enfants sont présents à la cantine de Ver-lès-Chartres tous les midis,
- L'adhésion de la commune de Mignières au syndicat a été actée par la préfecture,
- Un point financier doit être réalisé afin de prévoir la participation des communes au budget du syndicat pour la fin de l'année.

## **8. POINT SUR LE FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

Monsieur VAN DER STICHELE précise que nous avons reçu une demande de participation financière pour le FSL géré par le Conseil Départemental d'Eure et Loir. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

## **9. POINT SUR LE RECENSEMENT**

Monsieur VAN DER STICHELE indique que le recensement de notre commune aura lieu aux mois de janvier et février 2020. Madame TRICHEUX en sera la coordinatrice.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### Départ à la retraite de Jean-Pierre CHASSAING

Madame TRICHEUX informe qu'une cérémonie sera organisée le vendredi 4 octobre à 18h30. La commission Animation doit se réunir le 10 septembre pour lister les invités et réfléchir à l'organisation. Monsieur VAN DER STICHELE précise que cette cérémonie sera prise en charge par la commune. Une cagnotte sera mise à disposition de tous à la mairie pour le cadeau.

Lecture est faite par Monsieur VAN DER STICHELE d'un courrier adressé par M. et Mme VEQUE à la mairie relatif à la circulation rue de la Barrière, aux travaux de notre future cantine ainsi qu'à la modification de l'éclairage au niveau de la place de la mairie. M. LECOIN indique avoir échangé avec les intéressés.

M. BOURGEOIS demande des précisions vis-à-vis de l'avancement du projet de lotissement de la Pointe Colette. Monsieur VAN DER STICHELE répond que le permis d'aménager est en cours d'instruction.

Madame CAYUELA évoque la fermeture de la boulangerie. Une discussion s'en suit sur les causes et conséquences de cet arrêt d'activité. Un dépôt de pains au bar-tabac a été mis en place à l'initiative de ce commerçant. Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il a été en contact à ce sujet avec les maires de Barjouville et de Morancez.

M. FLEURY signale qu'un administré lui a fait part d'une recrudescence de rats gris.

M. BERTE informe qu'il a reçu un avis de renouvellement vis à vis de l'abonnement du site de la commune. Monsieur VAN DER STICHELE répond que le nécessaire sera fait.

M. LECOIN informe le conseil municipal que :

- un point de situation doit être fait au sujet de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP). Il reste à finaliser en matière de travaux une salle de classe et la salle des fêtes,
- il a échangé avec le lieutenant BILLARD de la gendarmerie sur la circulation et la vitesse dans notre commune ainsi que sur les mesures à mettre en place pour la limiter. Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'un rendez-vous est en cours de calage avec notre référente gendarmerie,
- le récapitulatif du pointage de vitesse de mai-juin 2019 dans Ver-lès-Chartres réalisé par le Conseil Départemental est à disposition des conseillers,
- les barnums et les jardinières des abords de l'église ont été réceptionnés cet été.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23H00.

État des décisions Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
---

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-014 du conseil municipal en date du 8 avril 2014 modifiée par la délibération n° 2016-043 du 30 juin 2016*

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

Néant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Monsieur BERTE François		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur LECOIN Ludovic	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Madame ROGUET Laury	<i>Pouvoir à Monsieur VAN DER STICHELE</i>
Madame CAYUELA Corinne		Madame ROUAÛLT DE COLIGNY Corinne	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FLEURY Benoît		Monsieur VAN DER STICHELE Max	